

## VI. EFFETS CROISÉS DES POLITIQUES SUR LES MARCHÉS DU TRAVAIL ET DES PRODUITS

### Introduction et résumé<sup>1</sup>

*Les réformes des marchés du travail et des produits ont vraisemblablement d'importants effets croisés*

Ces deux dernières décennies, les pays de l'OCDE ont mis en œuvre sur les marchés du travail et des produits des réformes visant à accroître l'emploi et à améliorer l'efficacité productive. Par exemple, pour réduire le chômage et stimuler le taux d'activité, ils ont ajusté leur législation en matière de protection de l'emploi et de salaire minimum, réformé leurs systèmes de transferts et modifié leurs politiques fiscales<sup>2</sup>. En outre, un grand nombre d'entre eux ont engagé des réformes de la réglementation destinées à favoriser la concurrence sur les marchés de produits, qui ont eu des effets positifs sur la productivité et le bien-être des consommateurs<sup>3</sup>. Cependant, peu d'attention a été accordée à l'incidence potentielle des réglementations concernant les marchés de produits sur les résultats du marché du travail ou l'incidence des politiques et institutions du marché du travail sur la performance des marchés de produits.

Le présent chapitre rend compte d'une analyse empirique réalisée récemment par l'OCDE en vue de mettre en évidence certains effets croisés potentiels à long terme des réformes des politiques des marchés du travail et des produits<sup>4</sup>. Se concentrant sur les réglementations anticoncurrentielles affectant des marchés de produits potentiellement concurrentiels (comme les barrières à l'entrée, les contrôles de prix, l'actionnariat public, les charges administratives et les obstacles aux échanges et à l'investissement), la première section

- 
1. Ce chapitre s'inspire d'une étude réalisée par le Département des affaires économiques et la Direction de l'éducation, de l'emploi, du travail et des affaires sociales.
  2. Voir chapitre IV « Évolution du marché du travail et Stratégie de l'OCDE pour l'emploi » dans OCDE (1999), chapitre VII « Performance récente du marché du travail et réformes structurelles » dans OCDE (2000a) et Éditorial « Valoriser le travail » ainsi que le chapitre IV « Conditions d'attribution des indemnités de chômage » dans OCDE (2000c).
  3. Voir *Rapport de l'OCDE sur la réforme de la réglementation I-II* (OCDE, 1997) chapitre IV « La réforme de la réglementation dans les industries de réseau : enseignements à tirer et problèmes actuels » dans OCDE (2000a) et chapitre IV « Liens entre la politique économique et la croissance : constatations au niveau international » dans OCDE (2000b).
  4. Dans cette étude, des régressions transversales et transversales groupées sur séries chronologiques ont été effectuées pour analyser les effets croisés à long terme et la base de données de l'OCDE sur la réglementation a été largement utilisée (voir Nicoletti *et al.* (1999). On trouvera dans Nicoletti *et al.* (2001) une présentation plus approfondie de l'analyse et un examen des questions méthodologiques.

présente une évaluation quantitative de l'incidence des réformes de la réglementation sur l'emploi, l'insécurité de l'emploi et l'inégalité des gains. La section suivante examine les effets de certaines politiques et institutions du marché du travail sur l'innovation et la structure industrielle.

La principale conclusion du présent chapitre est que les réglementations des marchés de produits et les politiques et institutions des marchés du travail ont d'importants effets croisés. Il s'ensuit plusieurs conséquences pour l'action des pouvoirs publics:

***Le renforcement de la concurrence sur les marchés de produits peut accroître les taux globaux d'emploi à long terme...***

***...sans que la situation en matière de sécurité de l'emploi s'en trouve beaucoup modifiée***

***Les réformes de la législation de protection de l'emploi peuvent stimuler l'activité d'innovation***

***...et encourager la spécialisation dans les industries à forte intensité de R-D***

- La réduction des obstacles aux échanges et à la concurrence sur des marchés de produits potentiellement concurrentiels peut compléter les réformes des marchés du travail visant à accroître les niveaux d'emploi à long terme dans les pays de l'OCDE.
- En outre, les données préliminaires amènent à penser que ces gains d'emploi à long terme ne vont pas nécessairement de pair avec une plus grande inégalité à long terme sur les marchés du travail et une plus grande insécurité des perspectives d'emploi, représentées par plusieurs mesures de la rotation de la main-d'œuvre et de l'ancienneté moyenne dans l'emploi. Néanmoins, l'incidence de la réglementation sur la sécurité de l'emploi semble différer suivant les groupes de travailleurs et les coûts d'ajustement peuvent être importants pour certains travailleurs dont l'emploi a été supprimé. Cela met en évidence la nécessité d'accompagner les réformes sur les marchés des produits de politiques adaptées du marché du travail.
- En fonction du régime de relations industrielles, un assouplissement des restrictions à l'embauche et au licenciement a, semble-t-il, un effet soit positif soit à peu près neutre sur l'activité d'innovation dans les différents secteurs économiques.
- En outre, les effets potentiels sur la croissance de la réforme des marchés du travail (assouplissement de la protection de l'emploi, réduction de l'extension administrative des conventions collectives et diminution du coin fiscal) sont vraisemblablement renforcés car ils favorisent la spécialisation dans les industries à forte intensité de R-D.

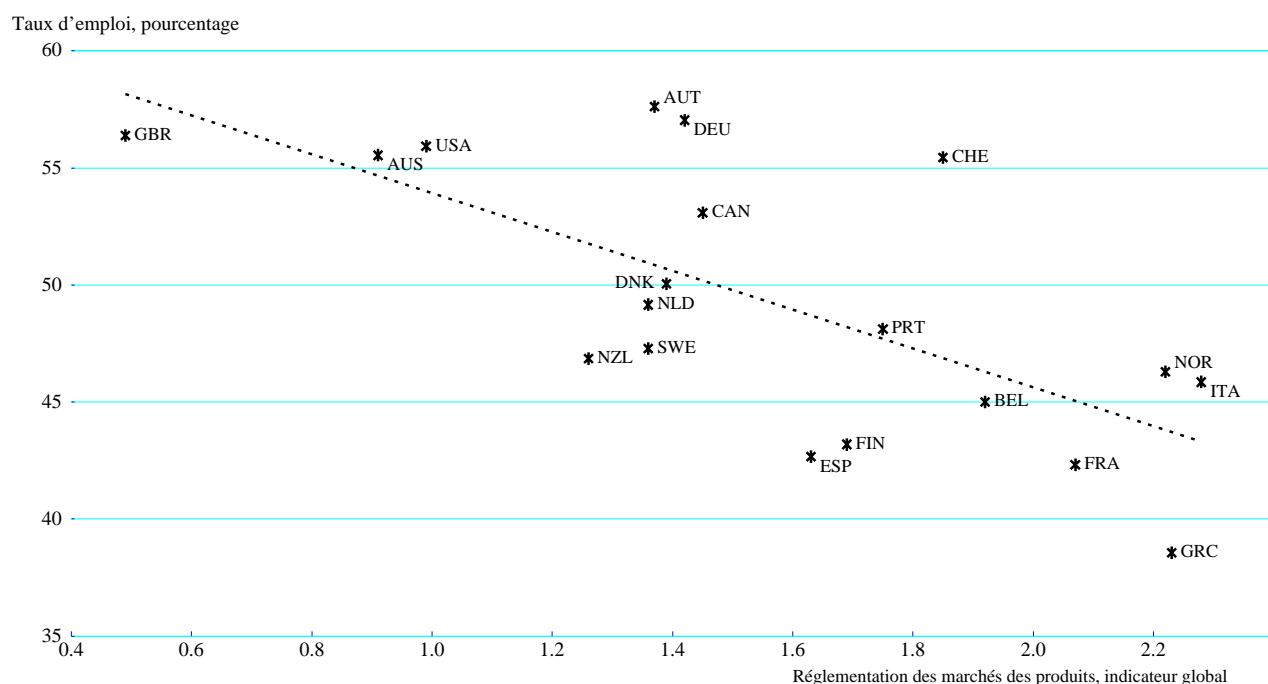
## Réglementation des marchés de produits et performance du marché du travail

### *Incidence sur l'emploi des réglementations des marchés de produits*

#### **Les réglementations des marchés de produits influent sur les niveaux d'emploi**

Il existe une corrélation négative entre l'intensité des réglementations affectant les marchés de produits et les taux d'emploi dans les secteurs des entreprises non agricoles des différents pays Membres de l'OCDE (graphique VI.1)<sup>5</sup>, ce qui tend à illustrer l'incidence négative sur la demande de travail de l'effet de freinage de la production exercé par les réglementations des marchés de produits. Ainsi, les réglementations relativement plus souples des marchés de produits en Australie, au Royaume-Uni et aux États-Unis se sont accompagnées de taux d'emploi relativement élevés dans le secteur des entreprises. En revanche, en France, en Grèce, en Italie et en Norvège, l'exercice d'un contrôle relativement strict par l'État et l'existence d'obstacles à l'activité d'entreprise et/ou d'entraves aux échanges et à l'investissement extérieur ont coïncidé avec un pourcentage relativement faible des actifs employés dans le secteur des entreprises.

**Graphique VI.1. Taux d'emploi et réglementation des marchés des produits<sup>1</sup>, 1998**



1. Taux d'emploi dans le secteur des entreprises non agricoles et indicateur de la rigueur de la réglementation des marchés des produits (variant entre 0 et 6 du moins au plus restrictif).  
Source : OCDE.

5. Voir Blanchard (2000) et Nickell (1999).

Les estimations empiriques confirment l'importance des réglementations des marchés de produits pour l'évolution de l'emploi (tableau VI.1) (Nicoletti et Scarpetta, 2001), même si les différences dans les paramètres de la politique du marché du travail sont, semble-t-il, à l'origine, de la majeure partie de la variation des taux d'emploi qui peut être expliquée entre les pays<sup>6</sup>. En moyenne, les différences dans la réglementation des marchés de produits ont sans doute représenté juste un peu plus d'un point de pourcentage des écarts des taux d'emploi des entreprises non agricoles des différents pays de l'OCDE par rapport à la moyenne de la zone au cours de la période 1982-1998. Cela équivaut à la moitié de l'écart qui peut être attribué au coin fiscal (2½ points de pourcentage) et à un tiers de l'écart qui peut être expliqué par les politiques de protection de l'emploi et de transferts (3¼ de points de pourcentage).

Tableau VI.1. Facteurs à l'origine des différences des taux d'emploi  
entre les pays de l'OCDE

(Écarts en pourcentage par rapport à la moyenne de l'OCDE)<sup>a</sup>

	Contribution de :				Total
	LPE et politiques de transfert	Coin fiscal	Réglementation des marchés des produits	Autres <sup>b</sup>	
Australie	4.1	5.0	1.0	0.9	11.1
Autriche	-0.1	-1.6	-0.2	23.0	21.1
Belgique	-2.5	-3.3	-0.7	-1.8	-8.3
Canada	4.9	2.6	1.6	-1.3	7.7
Danemark	-3.0	-3.0	-0.6	9.7	3.0
Finlande	-0.6	-1.8	-0.2	-0.4	-3.0
France	-2.3	-2.2	-1.4	-4.6	-10.5
Allemagne	-2.7	-1.3	0.0	17.7	13.7
Grèce	-1.3	0.3	-2.0	-22.8	-25.8
Irlande	3.8	1.9	-1.4	-22.7	-18.4
Italie	-2.2	-1.5	-1.9	0.7	-5.0
Japon	1.5	2.3	0.4	26.0	30.2
Pays-Bas	-3.8	-3.6	-0.8	1.0	-7.2
Nouvelle-Zélande	3.6	2.9	1.8	-12.7	-4.4
Norvège	-2.9	-0.5	0.4	-2.1	-5.0
Portugal	-4.6	2.0	-1.5	-1.6	-5.7
Espagne	-3.8	0.5	-0.1	-12.7	-16.1
Suède	-2.2	-3.6	0.8	10.1	5.0
Royaume-Uni	6.4	2.4	2.2	-3.9	7.1
États-Unis	8.0	3.1	2.9	-3.9	10.2

a) Sur la base d'estimations de paramètres établies à partir de régressions groupées, fondées sur des séries chronologiques concernant 20 pays de l'OCDE, sur la période 1982-1998.

b) Y compris les effets des systèmes de négociations salariales, de la syndicalisation, des écarts de production et d'autres facteurs non expliqués (effets spécifiques aux pays et résidus).

Source : OCDE

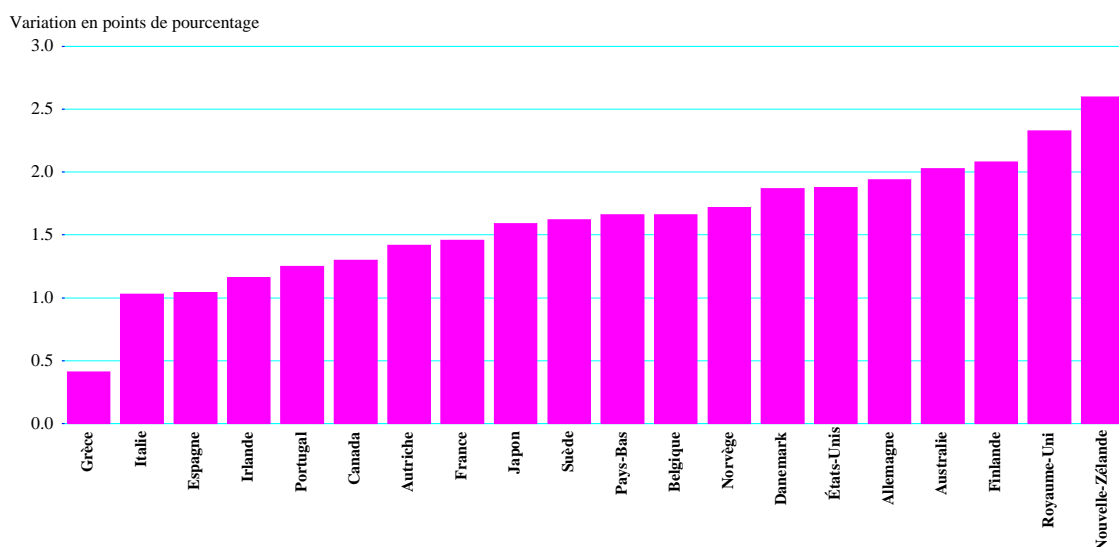
6. Ces variables de la politique du marché du travail et des réglementations des marchés de produits (prises en compte dans l'analyse) n'expliquent que 40 pour cent de la variation des taux d'emploi entre les pays. Les 60 pour cent restants de la variation tiennent aux institutions du marché du travail, aux écarts entre production effective et production potentielle et à des facteurs non expliqués.

Dans certains pays, l'effet des réglementations des marchés de produits serait particulièrement prononcé. En Italie, par exemple, où les taux d'emploi ont été en moyenne de 5 points de pourcentage inférieurs à la moyenne des pays de l'OCDE, les réglementations anticoncurrentielles des marchés de produits peuvent expliquer environ un tiers de cet écart<sup>7</sup>. En outre, la relative rigueur des réglementations pourrait se traduire par une réduction de 1½ à 2 points de pourcentage des taux d'emploi en France, en Grèce, en Irlande et au Portugal. Inversement, au Royaume-Uni et aux États-Unis, on peut attribuer à la faible intensité des réglementations concernant les marchés de produits environ 1½ à 2½ points de pourcentage des taux d'emploi supérieurs à la moyenne (ces taux dépassant, respectivement, de 7 et 10 points de pourcentage la moyenne des pays de l'OCDE).

***La libéralisation des marchés de produits a favorisé l'emploi ces deux dernières décennies...***

Ces deux dernières décennies, les réformes de la réglementation ont sensiblement contribué à l'augmentation de l'emploi dans la zone de l'OCDE (graphique VI.2), en particulier là où les politiques visant à favoriser la concurrence ont connu un large essor. Les réformes des marchés de produits en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni auraient ajouté environ 2½ points de pourcentage au taux d'emploi de ces pays dans le secteur des entreprises non agricoles au cours de la période 1978-98. En revanche, dans les pays où la réforme de la réglementation a progressé de façon plus modérée, les gains d'emploi ont aussi été moins importants, les taux n'augmentant en Grèce, en Italie et en Espagne que d'environ ½ à 1 point de pourcentage comme suite à ces réformes.

**Graphique VI.2. Contribution de la libéralisation des marchés des produits aux variations des taux d'emploi<sup>1</sup> 1978-1998**



1. Les chiffres correspondent à l'incidence estimée, sur les taux d'emploi dans le secteur des entreprises non agricoles, de la réforme réglementaire pro-concurrentielle dans sept industries non manufacturières (gaz, électricité, postes, télécommunications, transport aérien de passagers, chemin de fer et fret routier). Selon le secteur, les changements dans les aspects suivants ont été pris en compte : barrières à l'entrée, actionnariat public, structure du marché, intégration verticale et contrôle des prix (voir Nicoletti et Scarpetta, 2001, pour les résultats complets des régressions).  
Source : OCDE.

7. Les réformes de la réglementation qui ont été mises en œuvre en Italie après 1998 (voir OCDE, 2001, pour des précisions) ne sont pas prises en compte dans ces calculs.

*...et de grandes possibilités existent encore d'accroître l'emploi grâce à des réformes de la réglementation*

De grandes possibilités existent encore dans la plupart des pays Membres de l'OCDE d'accroître l'emploi grâce à des réformes de la réglementation des marchés de produits. Pour apprécier l'ampleur de ces possibilités inexploitées, l'OCDE a évalué les conséquences qu'aurait sur l'emploi un alignement par les pays de l'orientation générale de leur réglementation des marchés de produits sur celle des États-Unis. Cela supposerait une réévaluation approfondie de l'ampleur du contrôle étatique, des obstacles à l'activité d'entreprise et des obstacles aux échanges et à l'investissement extérieur dans les pays où les réglementations sont relativement strictes, encore que ces pays enregistreraient aussi les gains les plus importants sur le plan de l'emploi. Ainsi, à long terme, certains pays du Sud de l'Europe et l'Irlande pourraient voir leur taux d'emploi augmenter de pas moins de 2 à 2½ points de pourcentage par rapport à 1998. Des gains d'emploi peu importants, mais néanmoins non négligeables, pourraient être obtenus dans les pays où les marchés des produits sont moins réglementés.

#### *Réglementation des marchés de produits et partage de rentes*

*Il existe d'importantes primes salariales sectorielles*

L'un des aspects des réglementations anticoncurrentielles des marchés de produits et des marchés du travail qui influe sur le niveau d'emploi est le partage des rentes entre les travailleurs et les entreprises sous la forme de salaires plus élevés. De fait, ce partage des rentes est l'une des raisons pour lesquelles les salaires diffèrent dans une large mesure entre les secteurs dans les pays de l'OCDE, même après la prise en compte des caractéristiques différentes des travailleurs<sup>8</sup>. La structure intersectorielle des primes salariales est aussi remarquablement semblable entre les pays<sup>9</sup> : des secteurs capitalistiques, comme le pétrole, la chimie et l'énergie, versent généralement des salaires plus élevés, alors que les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre comme l'habillement, le cuir, l'hôtellerie et la restauration, offrent généralement des salaires plus faibles. Dans ces conditions, un travailleur passant d'une activité à bas salaire au secteur de l'industrie chimique à haut salaire pourrait connaître une augmentation de ses gains d'environ 30 pour cent en moyenne.

*...qui sont en partie liés à des réglementations sectorielles freinant la concurrence*

Il existe une relation positive entre l'intensité de la réglementation des marchés de produits et les primes salariales sectorielles (tableau VI.2)<sup>10</sup>. Dans le secteur manufacturier, les obstacles aux échanges augmenteraient en moyenne les salaires de 4 à 5 pour cent. Dans les services et les équipements collectifs, les restrictions réglementaires à la concurrence (lorsque des évolutions de la concurrence sont en fait possibles) augmenteraient en moyenne les salaires de 5 à 6 pour cent par rapport à une situation de référence caractérisée par l'absence de restrictions de ce type. Dans les services et les équipements

- 
8. Par exemple, sur la base d'une ventilation des activités à deux chiffres, les écarts types des primes salariales sectorielles estimés (une fois prises en compte les caractéristiques des travailleurs et des entreprises) vont de 8 pour cent en Suède à 16 pour cent au Royaume-Uni et au Canada.
  9. Les corrélations des primes salariales sectorielles avec celles des États-Unis vont de 0.35 (au Danemark) à 0.90 au Canada, la corrélation moyenne étant de 0.70.
  10. Voir Jean et Nicoletti (2001) pour les résultats détaillés des régressions.

collectifs, toutefois, la relation entre les primes salariales et la réglementation paraît former une courbe en cloche<sup>11</sup>. Les primes salariales semblent être moindres dans les secteurs où le contrôle étatique et les monopoles légaux étaient, jusqu'à récemment, très étendus (comme l'électricité, le gaz, l'eau, la poste et le transport aérien) par rapport aux secteurs ayant un niveau intermédiaire de réglementation. On pourrait être amené à penser que la réglementation dans les premiers secteurs a effectivement permis d'empêcher la formation et le partage de rentes, alors que cette situation tient plus vraisemblablement à des dysfonctionnements réglementaires impliquant des pièges de faible productivité<sup>12</sup> et/ou l'existence de rentes non pécuniaires qui ne sont pas reflétées dans les salaires<sup>13</sup>.

— Tableau VI.2. Effet moyen de la réglementation des marchés des produits sur les primes salariales<sup>a</sup> —

	Effet estimé sur les salaires horaires <sup>b</sup> (en pourcentage)
<i>Industries manufacturières</i>	
Barrières aux échanges	4.3
dont : barrières tarifaires	3.2
barrières non tarifaires	1.1
<i>Industries non manufacturières</i>	
Réglementation globale <sup>c</sup>	5.6

a) A partir d'estimations couvrant un échantillon de 33 secteurs manufacturiers et non manufacturiers dans 12 pays de l'OCDE.

b) Différence estimée des salaires entre les secteurs où prévaut un niveau moyen de restrictions réglementaires à la concurrence et ceux où ces restrictions n'existent pas.

c) Selon le secteur, les aspects ci-après ont été pris en compte dans l'indicateur de la réglementation : barrières à l'entrée, actionnariat public, structure du marché, intégration verticale et contrôle des prix.

Source : OCDE.

- 
11. Jean et Nicoletti (2001).
  12. Les pertes d'efficacité dans les secteurs réglementés supposent une productivité plus faible des travailleurs et pourraient, en conséquence, se traduire par des salaires moins élevés.
  13. Les rentes non pécuniaires peuvent revêtir la forme de pratiques commerciales qui incitent les entreprises à opérer au-dessous de la frontière d'efficacité tout en augmentant l'utilité des travailleurs et des cadres (par exemple rétention de main-d'œuvre conduisant à une plus grande stabilité de l'emploi et à des horaires de travail moins lourds).

## ***Réglementations des marchés de produits : incidence sur la sécurité de l'emploi et l'inégalité des revenus***

***La réforme de la réglementation des marchés de produits pourrait accroître l'insécurité de l'emploi...***

Bien qu'il n'y ait pas de raisons *a priori* d'en attendre des conséquences négatives à long terme, le sentiment selon lequel les réformes de la réglementation orientées vers l'efficacité peuvent se traduire par une plus grande insécurité de l'emploi et une plus grande inégalité des revenus contribue à alimenter la résistance à ce type de mesures. La libéralisation tend à renforcer la sensibilité de l'emploi aux évolutions du marché, augmentant la probabilité de pertes d'emploi et entraînant ainsi une dégradation de la confiance dans la sécurité de l'emploi. En outre, dans les secteurs dominés par les entreprises d'État et des restrictions à l'entrée, une plus grande sécurité de l'emploi peut être négociée en contrepartie d'une baisse des salaires. Dans ces conditions, la libéralisation des marchés de produits peut se traduire par des changements importants dans les conditions d'emploi des travailleurs, notamment une augmentation sensible de la probabilité de licenciements.

***...mais surtout pour les travailleurs précédemment employés dans des secteurs très réglementés***

Cependant, l'assurance de pouvoir garder son emploi n'est qu'un aspect de la sécurité de l'emploi. Les salariés s'inquiéteront aussi vraisemblablement de la facilité avec laquelle ils pourront retrouver un nouvel emploi s'ils sont licenciés, ce qui est à son tour étroitement lié à la durée moyenne du chômage. La réforme réglementaire visant à favoriser la concurrence, en augmentant le nombre d'entreprises et l'emploi à long terme, réduira vraisemblablement le délai nécessaire pour trouver un nouvel emploi, diminuant ainsi les coûts pour les travailleurs déplacés. Les données sur l'incidence des pertes d'emploi aboutissant à un chômage de longue durée peuvent être utilisées pour évaluer les effets conjugués de l'augmentation du risque de suppressions d'emplois et de la baisse du coût du licenciement. Les travaux empiriques réalisés par l'OCDE, sur la base de données de ce type concernant 13 secteurs non manufacturiers dans 13 pays Membres, font apparaître que la réduction des réglementations anticoncurrentielles sur les marchés des produits augmente l'incidence des pertes d'emploi conduisant à un chômage de longue durée seulement dans les secteurs traditionnellement très réglementés<sup>14</sup>.

***...et il est difficile de dire dans quelle mesure la libéralisation des marchés de produits est associée à une plus grande inégalité des gains***

La réforme de la réglementation des marchés des produits pourrait aussi avoir une incidence sur l'inégalité des gains. L'accentuation des pressions de la concurrence peut conduire à un affaiblissement du pouvoir de négociation des travailleurs ou à des négociations salariales plus décentralisées pouvant, à leur tour, se traduire, par une plus grande dispersion des salaires<sup>15</sup>. De même, l'effet positif de la réforme de la réglementation sur la productivité pourrait tendre à accroître la dispersion des salaires dans la mesure où le progrès

---

14. Voir Nicoletti *et al.* (2001).

15. Voir Blau et Kahn (1996) pour des données corroborant la relation entre la décentralisation et la dispersion des salaires.

technologique favorise les travailleurs qualifiés. Cependant, ces effets seront sans doute neutralisés par des réductions des rentes, notamment celles que les salariés peuvent obtenir sous la forme de primes salariales non concurrentielles. En outre, étant donné que la libéralisation des marchés de produits favorise les niveaux d'emploi à long terme, au moins un élément de la population active (les travailleurs précédemment au chômage, voire les non actifs) devrait en bénéficier<sup>16</sup>. Les travaux empiriques réalisés par l'OCDE donnent à penser qu'une fois pris en compte l'effet direct des institutions et des politiques du marché du travail, il ne semble pas que la réglementation des marchés des produits ait un effet significatif sur l'inégalité des salaires. De même, la réglementation des marchés de produits ne semble pas affecter sensiblement la part des travailleurs peu rémunérés ou le pourcentage des travailleurs pauvres<sup>17</sup>.

### **Politiques du marché du travail et résultats sur les marchés de produits**

#### ***Les innovations jouent un rôle central dans le processus de croissance***

Un marché des produits performant se caractérise par une croissance élevée de la productivité multifactorielle. Les innovations semblent jouer un rôle important dans ce processus de croissance<sup>18</sup>, l'intensité de la réglementation des marchés de produits influant sur le dynamisme de l'activité d'innovation<sup>19</sup>. La présente section évalue le rôle joué par les politiques et institutions du marché du travail dans la création de nouveaux produits et procédés du fait de leur incidence sur les dépenses de R-D. Elle passe aussi en revue les conséquences de ces facteurs relatifs au marché du travail sur la distribution par taille des entreprises, bien qu'il soit encore difficile de dire précisément dans quelle mesure la taille des entreprises influe sur l'activité d'innovation et le processus de croissance.

- 
16. La réforme de la réglementation peut aussi influencer sur la distribution des revenus par le biais de son incidence sur les prix que les consommateurs paient pour les différents biens et services. La part importante des services fournis par les équipements collectifs (qui figurent en général parmi les secteurs les plus réglementés) dans le panier de consommation des bas revenus donne à penser que ce groupe pourrait bénéficier davantage des réductions de prix induites par la réforme de la réglementation que les revenus plus élevés.
  17. Voir Nicoletti *et al.* (2001).
  18. Voir chapitre IV « Liens entre la politique économique et la croissance : constatations au niveau international » dans OCDE (2000b).
  19. Dans les différents pays, le nombre de brevets par habitant est positivement corrélé au degré de protection des droits de propriété intellectuelle et négativement corrélé à l'indicateur global de la rigueur de la réglementation anticoncurrentielle, voir Bassanini et Ernst (2001).

### *Politiques du marché du travail et activités d'innovation*

#### ***L'incidence des politiques du marché du travail sur les dépenses sectorielles de R-D...***

Il n'y a pas de relation simple entre les politiques des marchés du travail et les dépenses sectorielles de R-D. L'analyse de l'OCDE, fondée sur un échantillon de 18 industries manufacturières dans 18 pays de l'OCDE sur la période 1993-97, n'a pas permis de mettre en évidence une incidence significative du niveau des indemnités de chômage ou du coin fiscal sur l'importance des dépenses de R-D engagées par les entreprises au niveau sectoriel. Cela paraît remettre en question l'hypothèse selon laquelle des impôts et des transferts élevés limitent l'offre de travailleurs qualifiés pour les activités à forte intensité d'innovation. Par exemple, il semblerait que des transferts importants et le fort pouvoir de négociation qui leur est associé n'aient pas accru la capacité des travailleurs en place de s'approprier les bénéfices résultant de l'innovation.

#### ***... semble dépendre de façon déterminante des relations industrielles existantes...***

En revanche, le rôle de la législation de protection de l'emploi semble ambigu, cette législation influant sur l'innovation dans certains secteurs seulement dans le cadre de dispositifs déterminés de relations industrielles<sup>20</sup>. En particulier, d'après certaines données<sup>21</sup>, une législation stricte de protection de l'emploi pourrait réduire les dépenses de R-D dans les secteurs de haute technologie lorsque le degré de coordination dans le système de relations industrielles est faible ou intermédiaire. Ainsi, la conjugaison de règles de protection de l'emploi relativement strictes et de relations industrielles peu coordonnées, observée en France, au Portugal et en Espagne, pourrait sensiblement peser sur les dépenses de R-D dans les secteurs de haute technologie de ces pays, avec des effets négatifs sur l'intensité totale de R-D (tableau VI.3). En revanche, en Allemagne, en Grèce et en Italie, la protection relativement forte de l'emploi pourrait avoir une incidence bien moindre, du fait de la coordination entre les partenaires sociaux.

---

20. Par système de relations industrielles d'un pays, on entend l'ensemble constitué par les institutions de négociations, les associations d'entreprises et le code de conduite entre entreprises, existants dans le pays en question (voir, par exemple Carlin et Soskice, 1990).

21. Voir Bassanini et Ernst (2001) pour les résultats détaillés des régressions.

Tableau VI.3. Effets estimés de l'assouplissement des dispositions de protection de l'emploi sur l'intensité de R-D

Variation estimée de l'intensité de R-D résultant de l'alignement de la législation de protection de l'emploi sur celle des États-Unis<sup>a</sup>  
(points de pourcentage)

Relations industrielles	<i>Secteurs de haute technologie<sup>b</sup></i>	<i>Secteurs de faible technologie</i>	<i>Ensemble des secteurs</i>
<b>Forte coordination</b>			
Autriche	..	0.4	0.2
Danemark	..	0.2	0.1
Allemagne	..	0.5	0.3
Grèce	..	0.6	0.3
Irlande	..	0.1	0.1
Italie	..	0.6	0.4
Japon	..	0.4	0.3
Norvège	..	0.4	0.3
Pays-Bas	..	0.4	0.2
<b>Coordination faible et intermédiaire</b>			
Belgique	5.7	0.8	2.2
Canada	1.3	0.2	0.5
Finlande	5.8	0.8	2.3
France	8.7	1.2	3.4
Portugal	10.7	1.4	4.2
Espagne	9.1	1.1	3.6
Suède	6.7	0.9	2.6
Royaume-Uni	0.9	0.1	0.4
États-Unis	0.0	0.0	0.0

a) Variation estimée de l'intensité de R-D résultant de l'alignement de la législation de protection de l'emploi sur celle des États-Unis, calculée sur la base d'une analyse de régression transversale concernant un échantillon de 18 pays de l'OCDE et de 18 secteurs manufacturiers.

b) Les estimations pour les pays où les relations industrielles se caractérisent par un niveau élevé de coordination ne sont pas statistiquement significatives.

Source : OCDE.

**...les dispositifs de coordination pouvant compenser les effets négatifs sur les dépenses de R-D**

L'incidence très différente que peut avoir une législation stricte en matière de protection de l'emploi permet de penser que des dispositifs coordonnés compensent sans doute les coûts élevés d'ajustement de la main-d'œuvre induits par cette législation. Tirer parti des nouvelles possibilités offertes par les secteurs de haute technologie exige généralement d'importantes réaffectations des effectifs, les entreprises innovantes recrutant des travailleurs qualifiés sur le marché de l'emploi. Si le coût de ces ajustements de main-d'œuvre est accru par les dispositions de protection de l'emploi, il s'ensuivra une baisse des bénéfices tirés de l'innovation et par conséquent une diminution des dépenses de R-D. Cependant, ces effets peuvent être compensés par les dispositifs de relations industrielles. Par exemple, la compression des salaires dans les différentes catégories de qualifications, qui va généralement de pair avec des systèmes de relations industrielles très coordonnés, tend à favoriser l'émergence de marchés du travail internes. Ainsi, les employeurs sont davantage disposés à former les salariés en

place pour faire face à leurs besoins de qualifications, plutôt qu'à procéder à des embauches<sup>22</sup>. Cet ajustement interne n'est pas assujéti, contrairement à l'ajustement externe, aux textes législatifs concernant la protection de l'emploi, ce qui diminue l'effet négatif que peuvent avoir sur l'innovation les restrictions à l'embauche et au licenciement.

***Les politiques du marché du travail peuvent avoir une incidence sur la part des industries novatrices dans l'économie***

Les politiques du marché du travail peuvent influencer non seulement sur les activités d'innovation dans les différents secteurs mais aussi sur la composition sectorielle de l'économie. Le tableau VI.4 donne des informations intéressantes sur l'incidence de ces politiques sur la part des activités à forte intensité de R-D dans la production industrielle totale. On observe, en particulier, une corrélation négative importante entre la spécialisation dans les activités à forte intensité de R-D et le coin fiscal, la couverture des conventions collectives et la rigueur de la protection de l'emploi. Ces corrélations pourraient tenir au fait que la pression fiscale, la protection légale de l'emploi et la portée des conventions collectives influent sur le rythme de la réaffectation des ressources dans des secteurs connaissant un progrès technologique plus ou moins rapide. Dans ces conditions, les pays où l'imposition et les dispositifs du marché du travail sont moins pesants pour les entreprises novatrices pourraient être comparativement avantagés quand il s'agit de tirer parti des possibilités offertes par les secteurs de haute technologie.

Tableau VI.4. **Politiques du marché du travail et spécialisation dans les industries à forte intensité de R-D**

*Coefficients de corrélation en coupe transversale pays<sup>a</sup>*

Coin fiscal	-0.43 *
Indemnités de chômage	-0.13
Taux de couverture des conventions collectives	-0.65 **
LPE	-0.47 *

*a)* Corrélations en coupe transversale pays, entre la part des écarts en intensité de R-D dans le secteur manufacturier imputable à la composition sectorielle et les différentes politiques du marché du travail (voir Nicoletti *et al.*, 2001, pour des précisions sur la ventilation des écarts en intensité globale de R-D en composantes dues à la spécialisation sectorielle et aux facteurs internes à chaque secteur).

Les signes \*, \*\* indiquent une significativité de, respectivement 5% et 1%.

Source : OCDE.

22. Les entreprises sont incitées à financer la formation lorsqu'il y a compression des salaires dans les différentes catégories de qualifications, leur permettant de tirer parti de la différence entre la productivité marginale des travailleurs qualifiés et leurs gains, et également lorsque la rigidité de la structure salariale les empêche de puiser dans les effectifs d'entreprises concurrentes. Ces deux conditions tendent à être réunies dans les systèmes de relations industrielles coordonnés. La protection de l'emploi peut aussi s'ajouter à ces facteurs dans la mesure où elle renforce les liens entre les travailleurs et les employeurs et tend à diminuer la qualité de ceux qui constituent les effectifs de chômeurs (Acemoglu et Pischke, 1999).

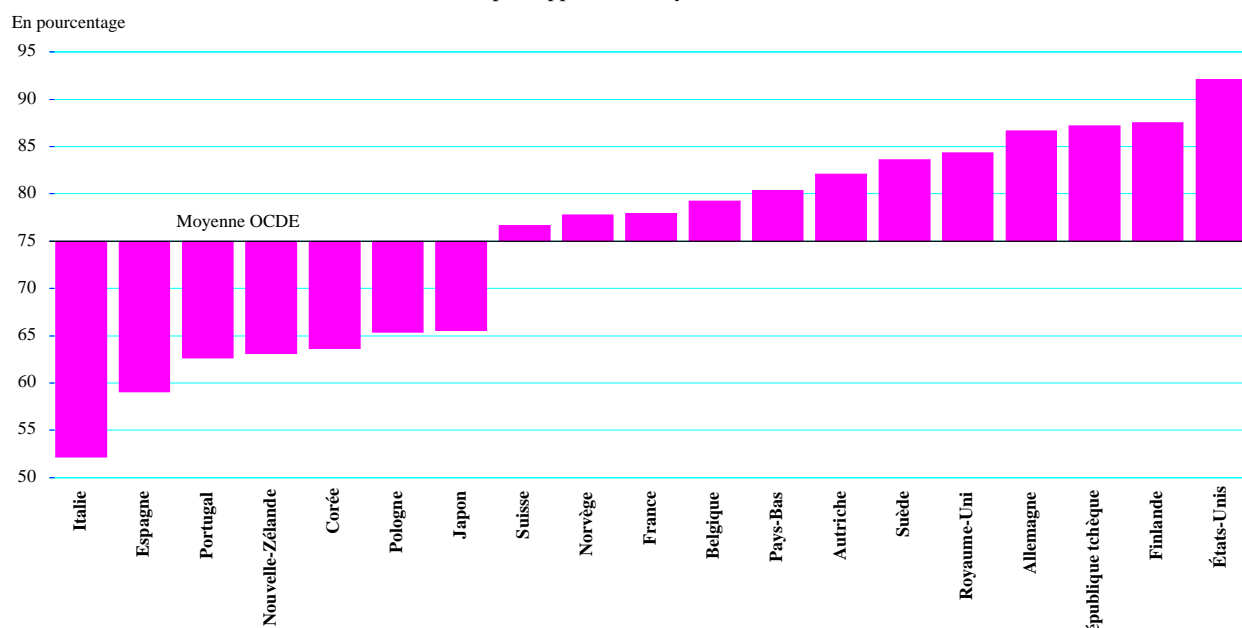
### *Politiques du marché du travail et distribution par taille des entreprises*

#### ***Les politiques du marché du travail tendent à réduire la taille moyenne des entreprises***

Des différences significatives peuvent être observées dans la taille des entreprises suivant les pays (graphique VI.3). Bien que la réglementation des marchés de produits soit de loin le déterminant institutionnel le plus important de la taille des entreprises, certaines politiques du marché du travail peuvent avoir une incidence non négligeable<sup>23</sup>. Plus précisément, l'extension administrative des conventions collectives<sup>24</sup> paraît avoir une forte incidence positive sur la taille moyenne des entreprises, en particulier dans le secteur manufacturier. Cela pourrait être dû au fait que cette extension est sans doute plus contraignante pour les petites entreprises qui sont souvent moins syndicalisées que les grandes. Inversement, une législation stricte en matière de protection de l'emploi semble encourager les petites entreprises, au moins dans certains secteurs<sup>25</sup>. En effet, les petits employeurs sont parfois en mesure d'éviter un grand nombre des coûts associés à une législation stricte de protection de l'emploi. Dans beaucoup de pays, l'application de cette législation est assujettie à des seuils. Même lorsque les règles en matière de protection de l'emploi s'appliquent, l'emploi est généralement moins organisé dans les petites unités de production et les licenciements collectifs (qui sont généralement beaucoup plus coûteux que les licenciements individuels) sont moins vraisemblables.

- 
23. La composition sectorielle n'influe pas de façon significative sur la structure par taille des entreprises dans les différents pays de l'OCDE (graphique VI.3). L'analyse empirique a donc été axée sur les déterminants de la taille des entreprises dans chaque secteur pour un échantillon de dix-huit pays de l'OCDE et de trente industries manufacturières et non manufacturières. Cette analyse est fondée sur des régressions en coupe transversale pays où l'intensité de R-D est expliquée par la taille du marché en plus des variables relatives aux marchés de produits et aux marchés du travail.
  24. Il y a extension administrative lorsque les conventions collectives sont considérées comme contraignantes pour les employeurs et les salariés qui ne sont pas partie à l'accord.
  25. Selon les estimations, une augmentation d'un point de l'indicateur de la protection de l'emploi (environ ¼ de la variation entre les pays de l'OCDE) réduit en moyenne la taille des entreprises de plus de 50 salariés de 5 points de pourcentage dans le secteur manufacturier et de 3 points de pourcentage dans les autres secteurs.

**Graphique VI.3. Part de l'emploi des grandes entreprises<sup>1</sup> dans le secteur manufacturier, 1996<sup>2</sup>**  
 Ecart par rapport à la moyenne OCDE



1. Part moyenne de l'emploi des entreprises comptant plus de 50 salariés (les entreprises de moins de 10 salariés sont exclues du dénominateur).  
 2. 1994 : Espagne et Pays-Bas ; 1995 : Corée, Japon, Nouvelle-Zélande, Portugal et Suisse ; 1997 : République tchèque.  
 Source : OCDE.

Cependant, lorsque les économies d'échelle sont importantes, la taille des entreprises est vraisemblablement déterminée davantage par des facteurs technologiques que par les institutions du marché du travail. Dans les travaux empiriques réalisés par l'OCDE, l'incidence de la protection de l'emploi n'est pas statistiquement significative dans les services publics, les télécommunications, l'intermédiation financière et les transports aériens, secteurs où les économies d'échelle sont étendues<sup>26</sup>.

### Conclusion

En résumé, les données empiriques examinées donnent à penser que les politiques des marchés du travail et des produits ont d'importants effets croisés. Les réformes de la réglementation des marchés de produits peuvent augmenter les taux d'emploi alors que les réformes des marchés du travail peuvent avoir un effet positif sur l'activité d'innovation et, partant, sur la croissance de la production. Pour renforcer l'efficacité de ces politiques et éviter les effets secondaires non souhaités, ces influences croisées ne devraient pas être perdues de vue lors de la conception des réformes des marchés du travail et des marchés de produits.

26. Voir Nicoletti *et al.* (2001).

## **Bibliographie**

- ACEMOGLU, D. et S. PISCHKE (1999), « Beyond Becker: training in imperfect labour markets », *The Economic Journal*, Vol. 109.
- BASSANINI, A., et E. ERNST (2001), « Labour market institutions, product market regulation and innovation: cross-country evidence », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, à paraître.
- BLANCHARD, O. (2000), « Rents, product and labor market regulation, and unemployment », Lecture 2 of *The Economics of Unemployment: Shocks, Institutions, and Interactions*, Lionel Robbins Lectures, London School of Economics.
- CARLIN, W., et D. SOSKICE (1990), *Macroeconomics and the Wage Bargain*, Oxford: Oxford University Press.
- JEAN, S., et G. NICOLETTI (2001), « Product market regulation and wage premia in Europe and North America: an empirical investigation », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, à paraître.
- NICKELL, S. (1999), « Product markets and labour markets », *Labour Economics*, Vol. 6.
- NICOLETTI, G., A. BASSANINI, E. ERNST, S. JEAN, P. SANTIAGO, and P. SWAIM (2001), « Product and labour market interactions in OECD countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, No. 32.
- NICOLETTI, G. et S. SCARPETTA (2001), « Interactions between product and labour market regulations: do they affect employment? Evidence from OECD countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, à paraître.
- NICOLETTI, G., S. SCARPETTA and O. BOYLAUD (1999), « Summary indicators of product market regulation with an extension to employment protection legislation », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, No. 226.
- OCDE (1997), *Rapport sur la réforme de la réglementation I-II*, Paris.
- OCDE (1999), *Perspectives économiques de l'OCDE*, No. 65, Paris.
- OCDE (2000a), *Perspectives économiques de l'OCDE*, No. 67, Paris.

OCDE (2000b), *Perspectives économiques de l'OCDE*, No. 68, Paris.

OCDE (2000c), *Perspectives de l'emploi, OCDE 2000*, Paris.

OCDE (2001), *La réforme de la réglementation en Italie*, Paris.